

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Nouvelles mesures prescrites à la société SANOFI CHIMIE
pour son établissement de Mourenx**

Conformément aux prescriptions émises le 13 juillet 2018 par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et l'institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), le préfet des Pyrénées-Atlantiques a arrêté de nouvelles mesures dont l'application stricte conditionnera la remise en service des installations de la société SANOFI CHIMIE à Mourenx, actuellement à l'arrêt. La société SANOFI CHIMIE est ainsi tenue de :

1/ Mettre en œuvre les solutions techniques pour réduire et traiter les rejets de bromopropane et de valproate de sodium, notamment l'installation d'un dévésiculeur pour traiter le rejet résiduel de valproate de sodium. Le préfet a imposé qu'un tiers-expert indépendant, spécialisé en ingénierie industrielle, confirme que ces solutions mises en place par SANOFI CHIMIE correspondent aux meilleures technologies disponibles au niveau mondial.

2/ Réviser l'évaluation des risques sanitaires liés au rejet de valproate de sodium suivant les prescriptions émises par les experts nationaux. La société SANOFI CHIMIE est ainsi tenue de réévaluer le niveau de risque avec :

- une valeur toxicologique de référence (VTR) pour le valproate de sodium recalculée,
- une durée d'exposition adaptée au risque,
- un réexamen des concentrations susceptibles d'être présentes dans l'environnement immédiat de l'usine en retenant les hypothèses majorantes,
- une quantification très fine des incertitudes, paramètre par paramètre, associées au modèle de dispersion utilisé par la société SANOFI CHIMIE par rapport aux autres modèles plus adaptées existants.

3/ Surveiller la qualité des rejets et surveiller l'environnement

Le préfet rappelle que la société SANOFI CHIMIE est tenue de surveiller les émissions au niveau des points de rejet pour garantir le respect permanent des valeurs limites d'émissions réglementaires. L'industriel doit également soumettre un plan de surveillance des concentrations en bromopropane, en valproate de sodium et en acide valproïque, avec des mesures au niveau des lieux de travail et des propriétés des riverains du site et des mesures des fruits et légumes produits localement ainsi que l'eau des puits.

L'usine est actuellement à l'arrêt. Au vu des résultats des expertises et travaux demandés, le préfet des Pyrénées-Atlantiques arrêtera les prescriptions nécessaires à la remise en service des installations de la société SANOFI CHIMIE à Mourenx.

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques tient à saluer l'engagement et la réactivité de l'inspection des installations classées, et de l'ensemble des services en charge de la protection de l'environnement et de la santé des populations voisines des sites industriels.

Contact Presse :

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques- Bureau de la représentation de l'État et de la Communication Interministérielle
05 59 98 24 10 - 24 16 / 06 88 67 65 19 pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr